Stratégie d'inclusion Erasmus+

Ensemble Scolaire Notre Dame-Pôle Sup

1. Cadre et engagement institutionnel

Dans le cadre de la charte ECHE (Erasmus Charter for Higher Education), L'Ensemble Scolaire Notre Dame affirme son engagement à garantir **l'égalité d'accès, la non-discrimination et l'inclusion de tous les publics**, en particulier ceux ayant moins d'opportunités.

Cette stratégie s'aligne pleinement sur les priorités et objectifs du programme Erasmus+, qui place l'égalité d'accès et l'inclusion de tous les publics au cœur de ses actions.
Par ailleurs, notre ensemble scolaire s'engage, à travers chacune de ses composantes, à traduire concrètement son projet d'établissement dans les pratiques quotidiennes. Celui-ci vise à offrir un environnement éducatif inclusif, garantissant à chacun une place reconnue et valorisée, dans le respect de la diversité des parcours et des identités.

Dans cette continuité, notre établissement s'engage à :

- Favoriser l'accès aux mobilités internationales pour les apprenants et personnels ayant moins d'opportunités ;
- Mettre en place les mesures adaptées pour accompagner efficacement ces publics avec moins d'opportunités ;
- Assurer la transparence et l'égalité de traitement dans les processus de sélection.

2. Définition des publics cibles (participants avec moins d'opportunités)

Nous nous conformons aux Bulletins Officiels de l'Éducation Nationale dans la définition de nos publics considérés comme ayant moins d'opportunités.

2.1 Critères obligatoires

Sont systématiquement considérés comme publics avec moins d'opportunités :

- Étudiants boursiers sur critères sociaux (échelons 6 et 7)
- Personnes en situation de handicap
- Personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD)

2.2 Critères complémentaires retenus par l'établissement

Afin d'adapter la politique aux réalités de notre public, l'établissement intègrera également :

- Étudiants boursiers échelons 4 et 5
- Étudiants résidant en zones rurales ou territoires isolés
- Étudiants issus de quartiers prioritaires de la ville
- Étudiants présentant une situation sociale ou personnelle particulière (évaluée en lien avec les équipes sociales et/ou éducatives)

Cette approche permet de prendre en compte les **inégalités multiples et cumulatives**.

2.3 Critère spécifique

Forts de notre expérience d'accompagnement, nous portons également une attention particulière aux situations familiales (ruptures, absences, manque de soutien, etc.), qui peuvent constituer des obstacles tout aussi déterminants à la participation. Leur prise en compte s'inscrit pleinement dans notre démarche visant à lever l'ensemble des freins à l'inclusion.

3. Modalités d'identification des étudiants concernés

L'identification des étudiants éligibles repose sur :

- les informations administratives (statut de boursier),
- les déclarations des étudiants,
- les échanges avec les équipes pédagogiques,
- le cas échéant, les éléments transmis par les services sociaux ou médicaux.

4. Mesures mises en place

4.1 Accessibilité et adaptation des outils et documents

L'établissement veille à simplifier et à rendre plus accessibles les procédures de candidature et de suivi, en proposant des documents et formulaires clairs et concis. Cette démarche repose notamment sur l'utilisation de plusieurs langues (avec traduction en français si nécessaire), sur l'adaptation des formats proposés, ainsi que sur un accompagnement individualisé pour la complétion des documents lorsque cela s'avère nécessaire.

4.2 Visites préparatoires

Lorsque des participants ayant moins d'opportunités sont engagés dans des activités de mobilité, l'établissement peut organiser des visites préparatoires auprès des structures d'accueil afin d'anticiper au mieux leurs besoins.
Ces visites peuvent être réalisées par un membre de l'équipe éducative connaissant la situation du participant, avec ou sans la présence de celui-ci, afin de sécuriser le parcours de mobilité et de favoriser des conditions d'accueil adaptées.

L'objectif de ces visites est d'instaurer un climat de confiance et de compréhension entre les organisations concernées. La visite préparatoire contribue également à évaluer les besoins individuels du participant et apporter un soutien personnalisé. Les organisations pourront alors mettre en place les dispositions connexes.

4.3 Accompagnement individualisé

Un suivi renforcé peut être mis en place pour accompagner les participants ayant moins d'opportunités lorsqu'ils ne sont pas en mesure de mener à bien une activité de manière autonome ou qu'un soutien classique s'avère insuffisant.

Il peut se traduire par des rencontres plus fréquentes et davantage de temps consacré à la mise en œuvre des activités. Cela garantit un accompagnement pas à pas des participants avant, pendant la mobilité et après.

4.4 Soutien financier renforcé

L'établissement s'appuie sur les mesures ci-après pour garantir la participation des participants ayant moins d'opportunités :

- Priorisation dans l'attribution des mobilités
- Aide au montage de dossiers pour des financements complémentaires (régions, fondations, aides spécifiques)
- Possibilité d'avances financières pour limiter l'autofinancement
- Mobilisation des financements Erasmus+ complémentaires liés à l'inclusion

5. Organisation interne

La mise en œuvre de la politique d'inclusion Erasmus+ repose sur la coordination entre les responsables pédagogiques, la référente inclusion, le personnel médico-social et la chargée de mobilité internationale.

6. Transparence et conformité ECHE

Conformément aux exigences de l'Agence Erasmus+ :

- La politique d'inclusion est **publiée sur le site internet de l'établissement**

- Les critères d’éligibilité sont clairement définis et accessibles
- Les justificatifs sont conservés en vue d’éventuels contrôles

Cette transparence garantit le respect des principes d’égalité et de non-discrimination.

7. Suivi et évaluation

Afin de garantir une mise en œuvre qualitative de notre politique d'inclusion Erasmus+, l'établissement s'engage à :

- Suivre la participation des publics à moins d'opportunités
- Ajuster régulièrement les critères et dispositifs
- Analyser les retours d'expérience des participants

Cette politique vise à garantir que la mobilité internationale ne soit pas réservée à un public privilégié, mais qu'elle constitue une **opportunité accessible à tous**, dans le respect des valeurs conjointement portées par Erasmus+ et notre établissement.